

France relance Volet forêt et bois

Estimation des surfaces de renouvellement forestier en forêt privé

Demande d'aide à titre individuel

(hors propriétaires forestiers sous mandat de gestion d'un opérateur sélectionné dans le cadre de l'AMI « Renouvellement forestier »)

Le plan de relance dédie des moyens inédits pour engager le renouvellement forestier (155 Millions d'€) en incitant les propriétaires forestiers à investir pour adapter leurs forêts ou pour améliorer leur contribution à l'atténuation du changement climatique.

Ces modalités sont particulièrement innovantes et volontaristes :

- 1- Elles retiennent des taux d'intervention incitatifs :
 - 80 % pour la reconstitution des forêts dépérissantes, notamment dans le cadre de crise sanitaire (scolytes, chararose, maladie de l'encre...) de sécheresses ou épisodes caniculaires ;
 - 60 % pour le renouvellement de forêts déjà identifiées aujourd'hui comme vulnérables au changement climatique, et pour la conversion/transformation de peuplements forestiers pauvres pour améliorer leur contribution à l'atténuation au changement climatique.
- 2- Elles actent la diversification des essences.
- 3- Elles restent simples pour les propriétaires forestiers en s'organisant autour de 3 Itinéraires techniques:
 - 1- transformation & conversion par plantation en plein sur terrain nu après coupe rase
 - 2- transformation par plantation en enrichissement
 - 3- travaux sylvicoles concourant à un mélange d'essences objectif d'avenir

La mise en œuvre de l'aide au renouvellement forestier à destination des propriétaires forestiers sera ouverte en **janvier 2021**,

Le tableau ci-dessous constitue un exercice prospectif visant à quantifier par type d'interventions cible et surfaces afférentes, les travaux susceptibles d'être engagés au titre des exercices budgétaires 2021 et 2022 dans le cadre du volet « Renouvellement forestier » du plan de relance.

Cette première estimation permettra au ministère en charge des forêts d'évaluer, les **surfaces qui vont être mises en chantier par les propriétaires forestiers et qui déposeront leur demande d'aide à titre individuel** et d'organiser une programmation prévisionnelle des crédits du plan de relance affectés au renouvellement forestier, respectueuse des deux dynamiques qui vont voir le jour sur le terrain (approche groupée dans le cadre de l'AMI, approche individuelle privilégiée par certains propriétaires).

Actions	Années	Surface en ha
Reconstitution des peuplements forestiers sinistrés	2021	
	2022	
Adaptation des peuplements forestiers vulnérables face au changement climatique	2021	
	2022	
Conversion/transformation de peuplements forestiers pauvres	2021	
	2022	